



n° VPP104378

CONTRÔLE PÉRIODIQUE - PELLE HYDRAULIQUE & PELLE A CABLES (équipée pour le levage) - VPP

Prestataire	Pelle hydraulique	Caractéristiques
	Marque VOLVO	Particularité
	Modèle ECR88	N° de parc 1551
	N° de série VCE0EC88H00014746	
	Année de fabrication 2010	Plaques signalétiques
	Heures 11259	Plaque constructeur bon
	CMU (kg) 1030	Plaque de charge bon
		Marquage CE bon

Ce contrôle concerne les éléments visibles sans démontage majeur et normalement accessibles par des moyens adaptés mis à disposition du contrôleur par le chef d'établissement ou l'utilisateur selon l'article 3 de l'arrêté du 1er mars 2004. Il concerne pour une part un examen de l'état de conservation, un essai de fonctionnement et un contrôle des organes de sécurité.

Le contrôleur vous demande de signaler toute éventuelle inexactitude ou omission constatée dans le présent rapport (désignation, caractéristiques techniques, lieu).

Le présent rapport est établi en application de l'article R4323-23 du Code du Travail. Son contenu est défini par l'article 22 de l'arrêté du 1er mars 2004.

En cas d'utilisation différente de celle constatée lors de la visite du contrôleur, vous devez en informer le contrôleur par écrit afin qu'il puisse vous indiquer les dispositions réglementaires qui en découlent et la faisabilité de la manœuvre.

Il est rappelé que doit être consigné sur le registre de sécurité (selon les articles L 4711-5 du code du travail) de l'établissement le résultat de ce contrôle.

Il vous appartient aussi conformément à l'article 3 de l'arrêté du 1er mars 2004 et à l'article R4323-26 du Code du Travail, de vérifier si le présent rapport a été annexé au registre de sécurité. A défaut vous devez reporter sur ledit registre les indications précises relatives à la date des vérifications, à la date de remise des rapports correspondants, et à leur archivage dans l'établissement.

Il vous appartient aussi conformément à l'arrêté du 2 mars 2004, et l'article R4323-19, de consigner ces vérifications sur le carnet de maintenance.

NOTA : Le vérificateur ne donnant qu'un avis technique, la décision de retrait ou de maintien en service, ou de réparation dudit matériel est de la responsabilité du chef d'établissement ou de l'utilisateur.



1 - CONTRÔLE DE LA DOCUMENTATION

1.1 - Manuel d'utilisation	bon	1.3 - Certificat de conformité	bon	1.5 - Dernier contrôle périodique	bon
1.2 - Carnet de maintenance	bon	1.4 - Rapport de mise en service	bon	1.6 - Date dernier contrôle	17/07/2025

Type de pelle : Pelle hydraulique avant 02/25



2 - EXAMEN DE L'ÉTAT DE CONSERVATION (examen visuel)

Type d'appareil Sur chenilles

2.1 - Habitacle		2.1.19 - Pictogrammes de commande	bon	2.3.2 - Feux de croisement	sans objet
2.1.1 - Rétroviseurs	défaut	2.1.21 - Pas d'arêtes vives	bon	2.3.3 - Feux d'éclairage principal	bon
2.1.2 - Essuie-glace AV et lave-glaces	bon	2.1.22 - Ventilation, chauffage, dégivrage	bon	2.3.4 - Phare de recul	sans objet
2.1.3 - Essuie-glace AR et lave-glaces	sans objet	2.1.23 - Protection des flexibles	bon	2.3.5 - Feux de freinage	sans objet
2.1.4 - Fixation du siège	bon	2.1.24 - Eclairage intérieur	bon	2.3.6 - Avertisseur sonore	bon
2.1.5 - Moyen d'accès et d'évacuation	bon	2.1.25 - Protection cisaillement et happement	bon	2.3.7 - Avertisseur marche AV	bon
2.1.6 - Protection fumées échappement	bon	2.1.27 - Gyrophare	sans objet	2.4 - Structure	
2.1.7 - Ceinture de sécurité	bon	2.2 - Freinage et sécurité		2.4.1 - Châssis, traverses, longerons	bon
2.1.8 - Protection contre le retournement (rops)	bon	2.2.4 - Attache de secours	bon	2.4.2 - Dispositif d'arrimage transport	bon
2.1.10 - Coupe circuit	bon	2.2.6 - Fixation batterie et isolation des bornes	bon	2.4.3 - Fixation, Flèche, bras, balancier	bon
2.1.11 - Date de validité Extincteur	bon	2.3 - Eclairage et signalisation		2.4.4 - Contrepoids (fixation)	bon
2.1.12 - Si transmission engagée, impossibilité de mise en marche	bon	2.3.1 - Dispositif réfléchissante feux rouges	bon	2.4.5 - Etat des axes et blocages	bon
2.1.14 - Info défaillance freinage	bon	2.5 - Organes de roulement		2.4.6 - Etat des stabilisateurs	bon
2.1.15 - Info echauf. Anormal fluide du convertisseur de couple	bon	2.5.4 - Etat des chenilles		2.4.7 - Niveaux des fluides	bon
2.1.16 - Mise en marche/arrêt	bon	2.6 - Hydraulique		2.4.8 - Jeux et bruits	défaut
2.1.17 - Disp de condamnation	bon	2.6.1 - Etat des vérins		2.6.2 - Distributeurs (fuites)	bon
2.1.18 - Consigne de sécurité	bon	2.6.3 - Circuits rigide et flexible		2.6.3 - Circuits rigide et flexible	bon

4 - ESSAI DE MOBILITE avec charge nominale

4.0 - Charge se trouvant dans l'abaque de charge Oui

		Essai réalisé avec une charge nominale de		900 kg	
4.1 - Marche avant	bon	4.2 - Rotation	bon	4.3 - Marche AR	bon

5 - ESSAI DE CHARGEMENT et de LEVAGE à hauteur maxi avec charge nominale

5.0 - Charge se trouvant dans l'abaque de charge Oui

		Essai réalisé avec une charge nominale de		900 kg	
5.1 - Chargement et levage	bon	5.2 - Essais des différentes fonctions	bon	5.3 - Dépose de la charge	bon



Appareil équipé de limiteur de charge Sans

7 - A REALISER PAR LE
CONTRÔLEUR

7.1 - Pose de
l'autocollant de datage ok
du contrôle

N° QR Code

Réalisation du contrôle

Coordonnées du propriétaire de l'appareil

Date du contrôle 27/03/2026

Date de saisie 27/03/2026

Nom du contrôleur Mickael MASTRUZZO

Signature du contrôleur (facultatif)

sans objet

Observations :

A faire :

2.1.1 L'état des rétroviseurs n'est pas corrects, à remettre en conformité

2.4.8 Présence de jeux et de bruits anormal, à remettre en conformtié

Conclusion du rapport

:

Les observations notées ci-contre sont à prévoir pour l'utilisation de cet appareil en toute sécurité

Date de fin de validité du rapport :

27/09/2026